

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session de printemps Conseil des États

Date de publication : 16.02.2023





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
21.019 — Loi sur la TVA. Révision partielle	Acceptation	4
22.4452 — Assurer le bon fonctionnement de la péréquation des ressources à la suite de la mise en œuvre par la Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE	Acceptation	4
22.4290 — Pénurie de logements en Suisse. Taux de logements inoccupés et pistes pour améliorer la situation	Acceptation	4
22.4289 — Flambée des loyers. Analyse des facteurs ayant influencé l'évolution des loyers en Suisse depuis 2002	Acceptation	4
22.3892 — Promotion de la culture du bâti de haute qualité	Acceptation	5
22.404 — Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération	Acceptation	5
22.022 — Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale	Adaptation	5
Empreinte		7



Editorial

Lors de la session de printemps, vous aurez à débattre au Conseil national sur plusieurs projets, qui revêtent une importance capitale pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à certains objets sélectionnés. Nous vous remercions de la prise en considération de nos demandes.

La Suisse est menacée par une pénurie de logements. Deux postulats demandent d'identifier les causes du faible taux de logements vacants et de la hausse des loyers et de proposer des mesures pour contrer ces évolutions. L'Union des villes suisses se félicite de cette analyse, qui permettra de réagir efficacement à l'aggravation actuelle de la pénurie de logements. Elle soutient également le postulat Schönenberger-Gmür, selon lequel le Conseil fédéral doit vérifier s'il serait nécessaire de modifier la péréquation financière nationale au cas où les disparités entre les cantons viendraient à augmenter de manière disproportionnée après l'instauration de l'imposition minimale de l'OCDE. Enfin, l'Union des villes suisses recommande d'adopter la naturalisation facilitée de la troisième génération. Du point de vue des villes, il est important que les personnes qui vivent en Suisse depuis déjà la troisième génération et dont l'intégration est donc indéniable puissent devenir des citoyennes et citoyens suisses selon une procédure simple.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

21.019 Objet du Conseil fédéral **Loi sur la TVA. Révision partielle**

Mardi, 28 février 2023

Conseil des Etats

Position: La numérisation et la mondialisation de l'économie exigent des adaptations en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée afin d'assurer son calcul uniforme. Le projet comprend diverses modifications de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée dans les domaines de l'assujettissement, du décompte fiscal et de la garantie du recouvrement de l'impôt. Les subventions versées par les collectivités ne seraient désormais pas soumises à la TVA dès lors qu'elles sont versées en vue d'exécuter des tâches légales fondamentales. Les villes et communes sont favorables à un règlement de cette teneur.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter le projet.

22.4452 Postulat Gmür-Schönenberger (M-E/LU) **Assurer le bon fonctionnement de la péréquation des ressources à la suite de la mise en œuvre par la Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE**

Mardi, 28 février 2023

Conseil des Etats

Position: Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans le cadre du rapport sur l'efficacité de la RPT 2026-2029 s'il serait nécessaire de modifier la RPT au cas où l'instauration de l'imposition minimale de l'OCDE entraînerait une augmentation disproportionnée des disparités entre les cantons. Depuis le début de la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE en Suisse, l'Union des villes suisses a souligné qu'il fallait en examiner les répercussions concrètes sur la péréquation financière et que d'éventuelles corrections seraient nécessaires en cas de forte augmentation des disparités entre les cantons.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter le postulat.

22.4290 Postulat Müller (PLR/LU) **Pénurie de logements en Suisse. Taux de logements inoccupés et pistes pour améliorer la situation**

Lundi, 6 mars 2023

Conseil des Etats

Position: Selon le postulat Müller, le Conseil fédéral doit montrer quelles sont les raisons du faible taux de logements vacants en Suisse. S'appuyant sur ces résultats, il devra identifier et détailler des mesures qui permettraient d'augmenter le taux de logements vacants, à moyen et à long terme. Depuis début 2022, le taux de logements vacants en Suisse est tombé de 1,54 à 1,31 %. La demande de logements dépasse l'offre, en particulier dans les villes et les agglomérations, et les loyers augmentent. Afin de pouvoir contrer l'actuelle pénurie de logements, l'Union des villes suisses salue l'idée d'une analyse ne préjugant pas des résultats qui détaille les raisons de ce phénomène et les éventuelles mesures à prendre contre.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter le postulat.



22.4289 Postulat Müller (PLR/LU)

Flambée des loyers. Analyse des facteurs ayant influencé l'évolution des loyers en Suisse depuis 2002

Lundi, 6 mars 2023

Conseil des Etats

Position: Les loyers des logements ont fortement augmenté en Suisse au cours des deux dernières décennies. Le postulat charge le Conseil fédéral d'effectuer une analyse correspondante afin de pouvoir comprendre les raisons de cette évolution des prix en Suisse. Cette analyse doit être réalisée à tous les niveaux (chiffres agrégés pour la Suisse, les villes, les agglomérations et les communes) tout comme spécifiquement pour les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich. Étant donné que les agglomérations sont touchées avec une acuité particulière par l'augmentation des loyers, l'Union des villes suisses se félicite de cette initiative.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter le postulat.

22.3892 Motion CEATE-CN

Promotion de la culture du bâti de haute qualité

Mercredi, 15 mars 2023

Conseil des Etats

Position: La motion propose de traiter la culture du bâti dans le Message culture 2025-2028 plutôt que dans l'initiative biodiversité. L'Union des villes suisses soutient la motion et donc l'obligation de conduire toutes les activités ayant une incidence sur l'aménagement du territoire de manière durable et avec un haut niveau de qualité. L'Office fédéral de la culture (OFC), fort de son service spécialisé, propose de servir de plaque tournante pour les activités promotionnelles prévues. Il faudra toutefois veiller particulièrement à avoir un financement adéquat qui ne se traduise pas par des dépenses supplémentaires pour les cantons et les villes.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter l'intervention.

22.404 Initiative parlementaire CIP-CN

Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération

Mercredi, 8 mars 2023

Conseil des Etats

Position: La loi sur la nationalité doit être modifiée de sorte à faciliter efficacement la naturalisation de la troisième génération, car la procédure facilitée actuelle n'était pas efficace. Cet objet revêt une dimension essentielle pour les villes, car elles sont tributaires d'une société civile active qui fasse usage de ses droits et obligations politiques. Du point de vue des villes, il est important que les personnes qui vivent en Suisse depuis déjà la troisième génération et dont l'intégration est donc indéniable puissent devenir des citoyennes et citoyens suisses de manière simple. L'adoption du projet pourra permettre d'élaborer une proposition qui facilite effectivement la naturalisation de la troisième génération.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter l'intervention.



22.022 Objet du Conseil fédéral

Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale

Jeudi, 16 février 2023

CIP-CN

Jeudi, 2 mars 2023

Conseil national

evtl. Mercredi, 8 mars 2023

Conseil des Etats

Position: L'utilisation accrue des moyens électroniques pour exécuter les tâches des autorités est, non seulement au sein de la Confédération mais également dans les cantons, les villes et les communes, au cœur de la digitalisation progressive de l'administration et de la structuration des relations et des échanges avec leur habitantes et habitants. Le domaine d'application de cette loi doit fondamentalement être l'administration fédérale centrale, comme le propose le Conseil fédéral. Il est effectivement vrai que le Conseil fédéral peut soumettre des unités administratives de l'administration fédérale décentralisée à cette loi ou à des parties de celle-ci. Lors de sa première lecture, le Conseil national a voulu étendre l'application de cette loi ou de certaines parties de celle-ci aux administrations des cantons – et par conséquent à celles des villes. L'Union des villes suisses rejette cette ingérence dans la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. La digitalisation doit certes être coordonnée entre les différents échelons de l'État, mais cela doit se faire dans le cadre de l'Administration numérique suisse ANS, où sont représentés la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Recommandation: L'Union des villes recommande au Conseil des États de conserver sa position sur les art. 2, al. 1, 2 et 2^{bis}.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)